



LETTRE D'ENGAGEMENT

SUR LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

A l'association XXXXXXXXX

La communication municipale correspond à une réelle attente des mordelais.

La liste « **Mordelles au Centre de Vos Attentes** » exprime par la présente ses objectifs en termes de communication et d'expression dans le bulletin municipal pour le prochain mandat à savoir :

- Développer et déployer des outils de communication pour une meilleure interaction avec les citoyens
- Permettre à toutes les associations mordelaises de s'exprimer, à l'exception de celles à caractère politique ou cultuel

Les modalités d'expression seront arrêtées en début de mandat avec l'ensemble des associations. Une charte de déontologie intitulée « Communication des associations dans les supports de la commune » sera mise en place.

La commune se réservera le droit par l'intermédiaire de la commission éditoriale de publier ou non les articles si ceux-ci ne respectent pas la charte de déontologie. Les auteurs seront alors informés des éléments du texte ne respectant pas les principes de cette charte.

Dans ce cadre, votre association retrouvera son droit à l'expression dans le bulletin municipal.

Fait à Mordelles, le :

Pour la liste **MACVA**

La tête de liste : Thierry LE BIHAN